

DEBAT PUBLIC RN 154



Les perspectives d'aménagement dans la partie Sud Chartres, 11 janvier 2010



Les 3 questions-clés du débat public

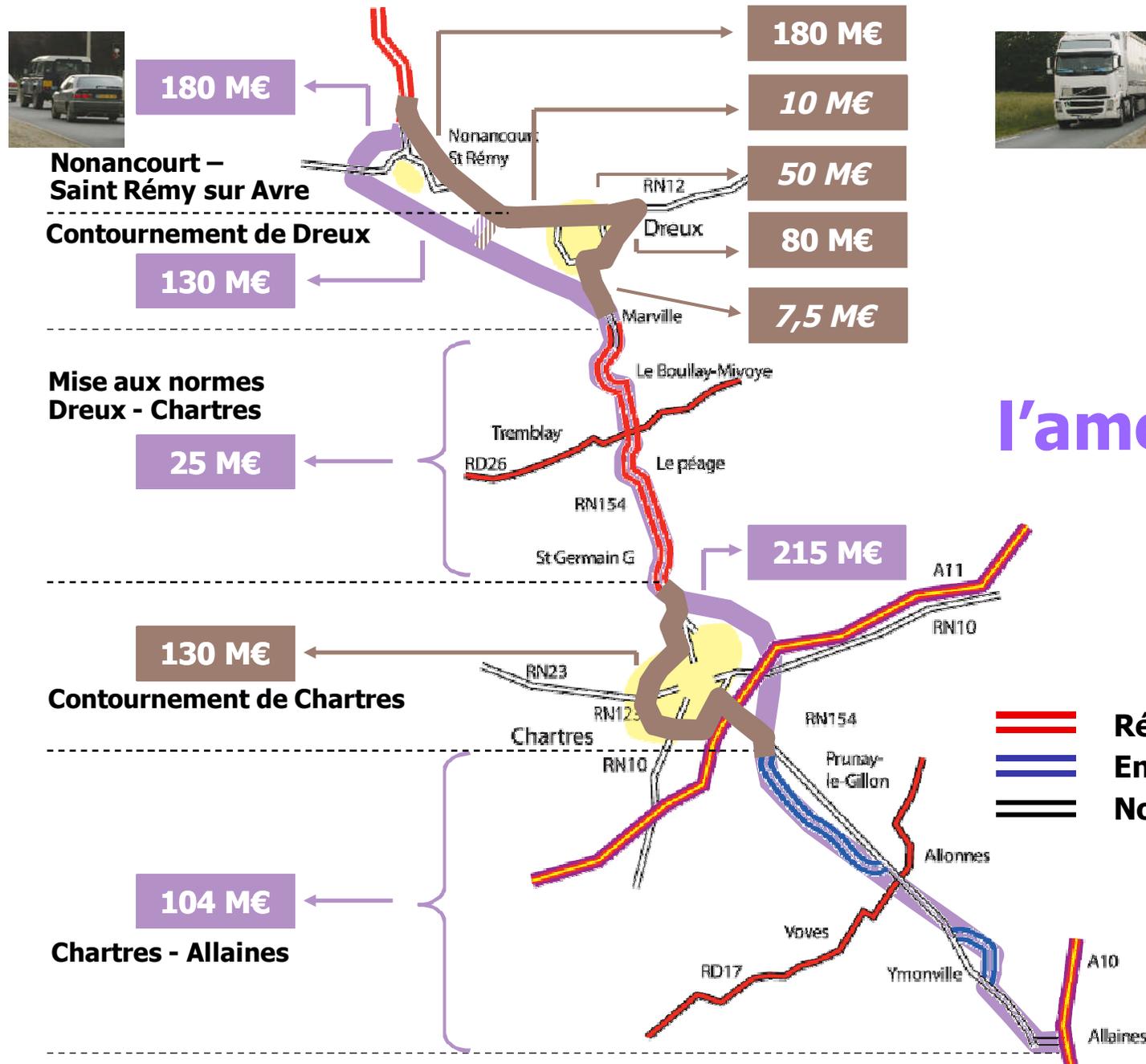


- Faut-il **achever l'aménagement** de la RN 154 ?
- Si oui, faut-il **l'accélérer** ?
- Quels **financements mobilisables** dans quel **délai** ?





Coûts de l'aménagement





Les modes de financement



- **Deux possibilités de financement** pour achever l'aménagement

sur fonds publics

- **aménagement** **progressif** (10M€ par an)
- financement par les citoyens **impôts**
- construction estimée **entre 650 et 700 M€**
- mise en service à l'horizon **2070**

par concession

- **aménagement** **global** en une seule fois
- financement par les usagers **péage**
- subvention d'équilibre **entre 50 et 100 M€**
- mise en service envisageable en **2018**

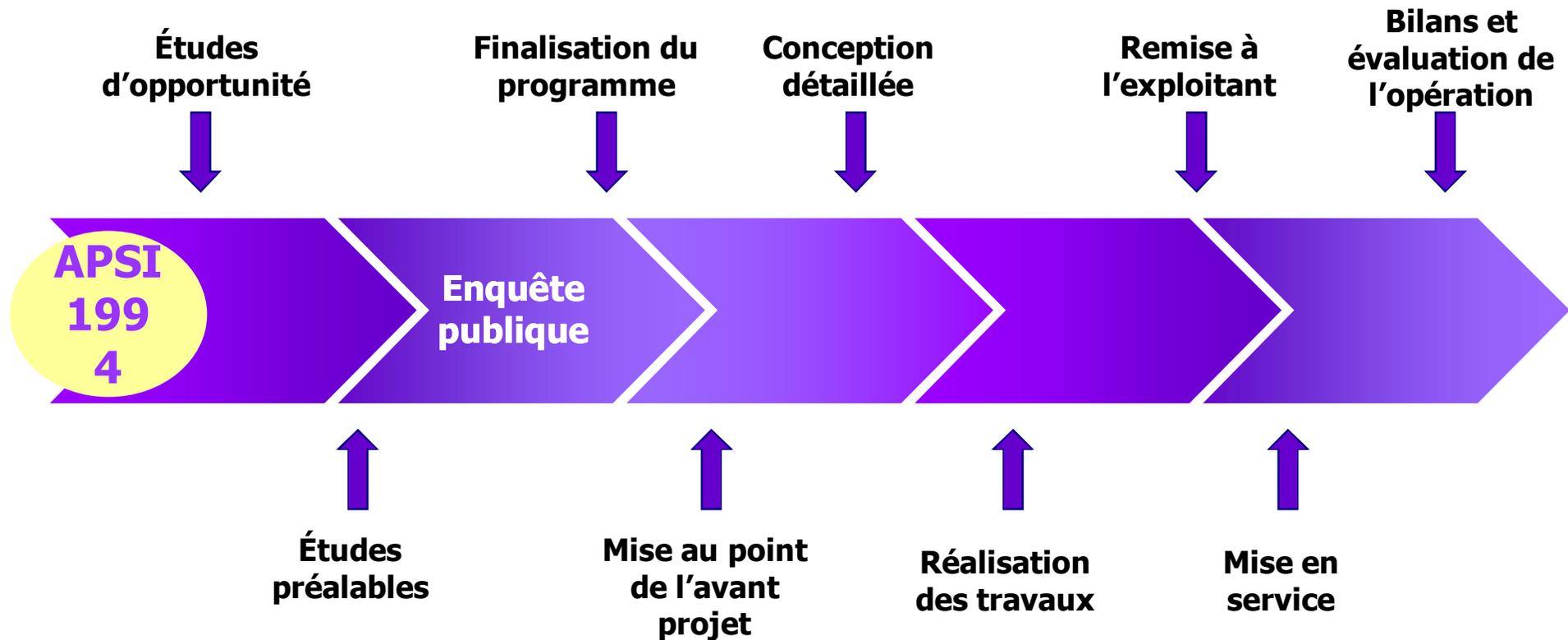
DEBAT PUBLIC RN 154



Les perspectives d'aménagement dans la partie Sud Chartres, 11 janvier 2010



Aménagements sud



APSI de 1994



**Nonancourt –
Saint Rémy sur Avre**

Contournement de Dreux

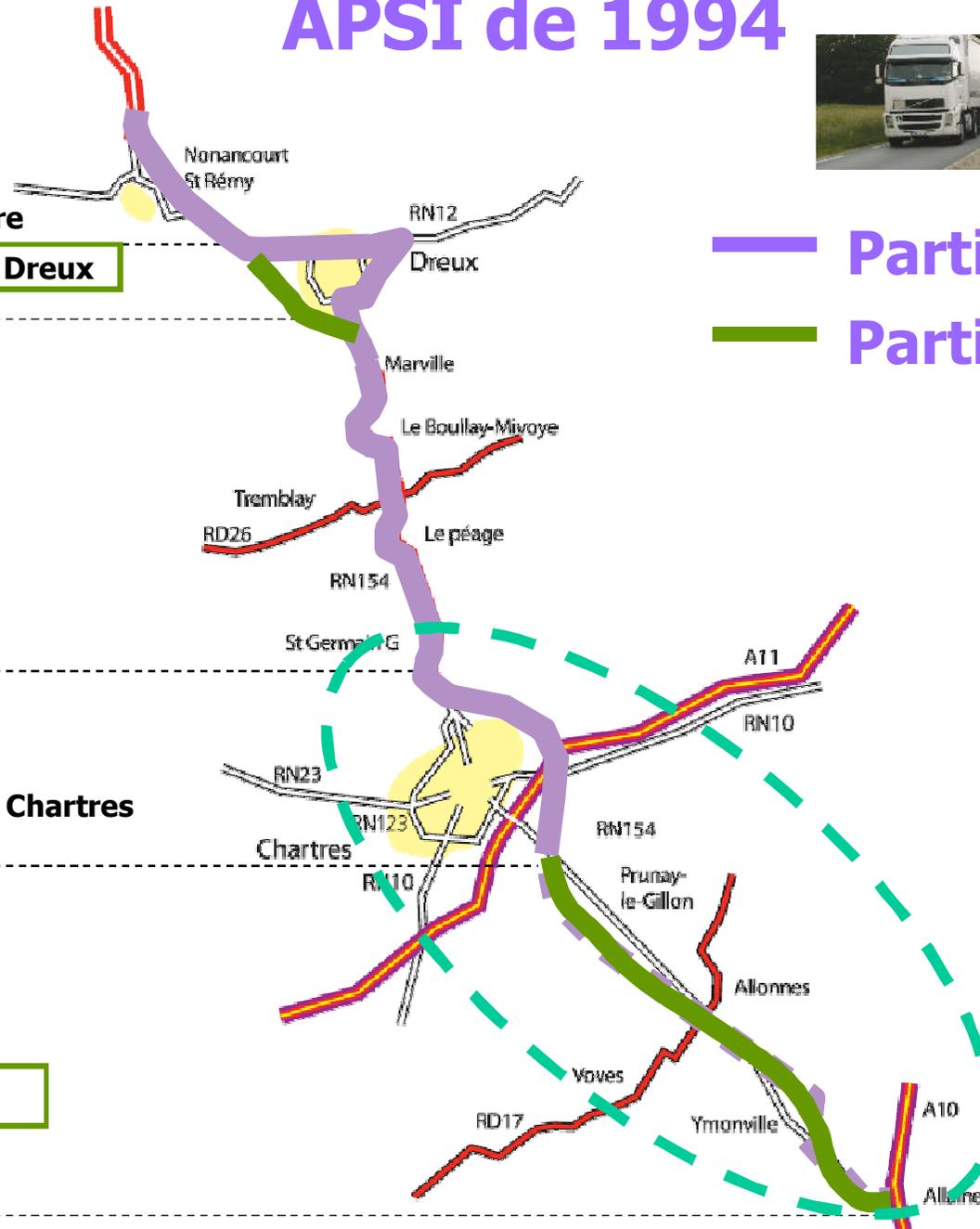


— Parti à moyen terme
— Parti à long terme

**Section
Dreux - Chartres**

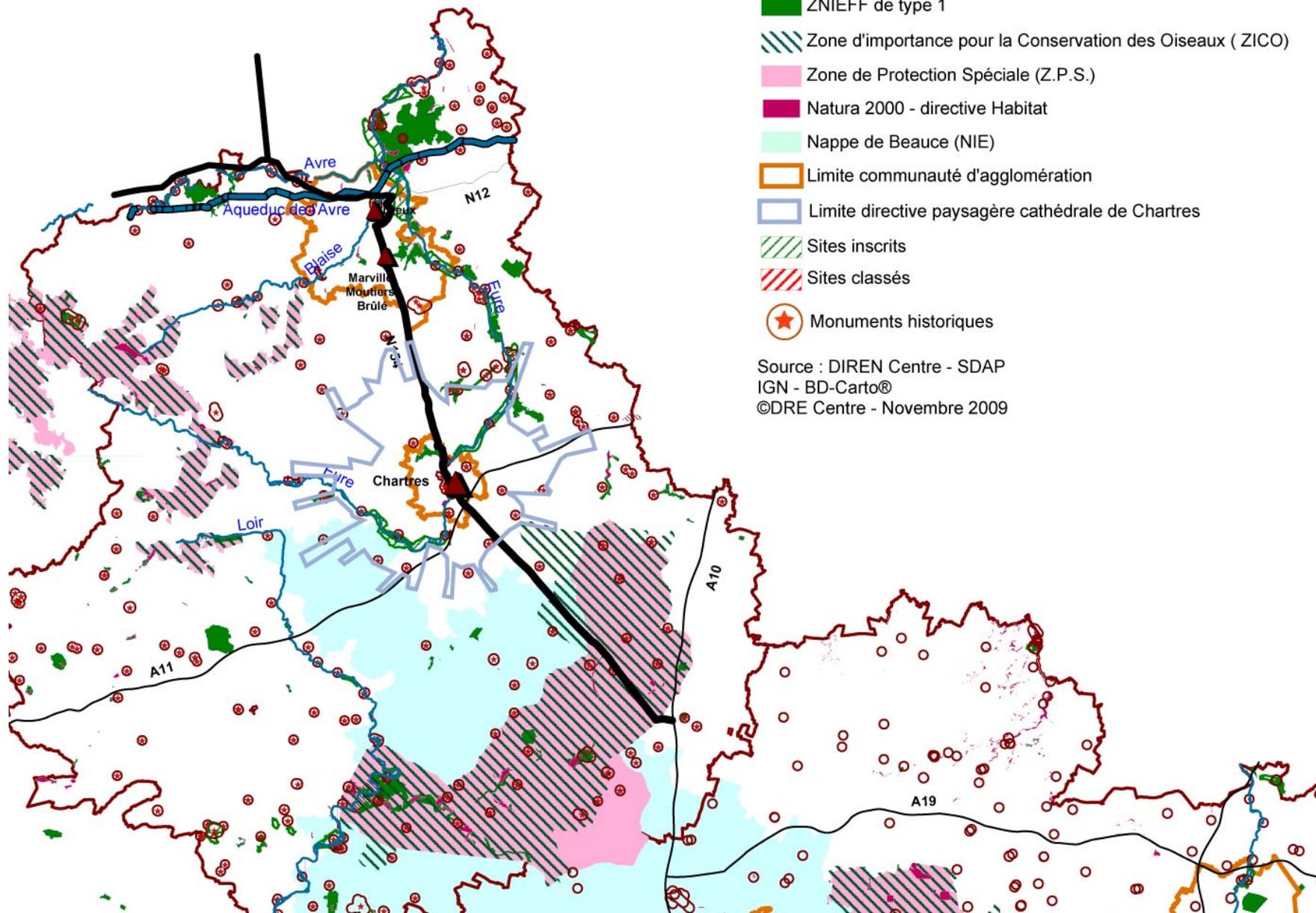
Contournement de Chartres

Chartres - Allaines





Aménagements sud



Le patrimoine historique

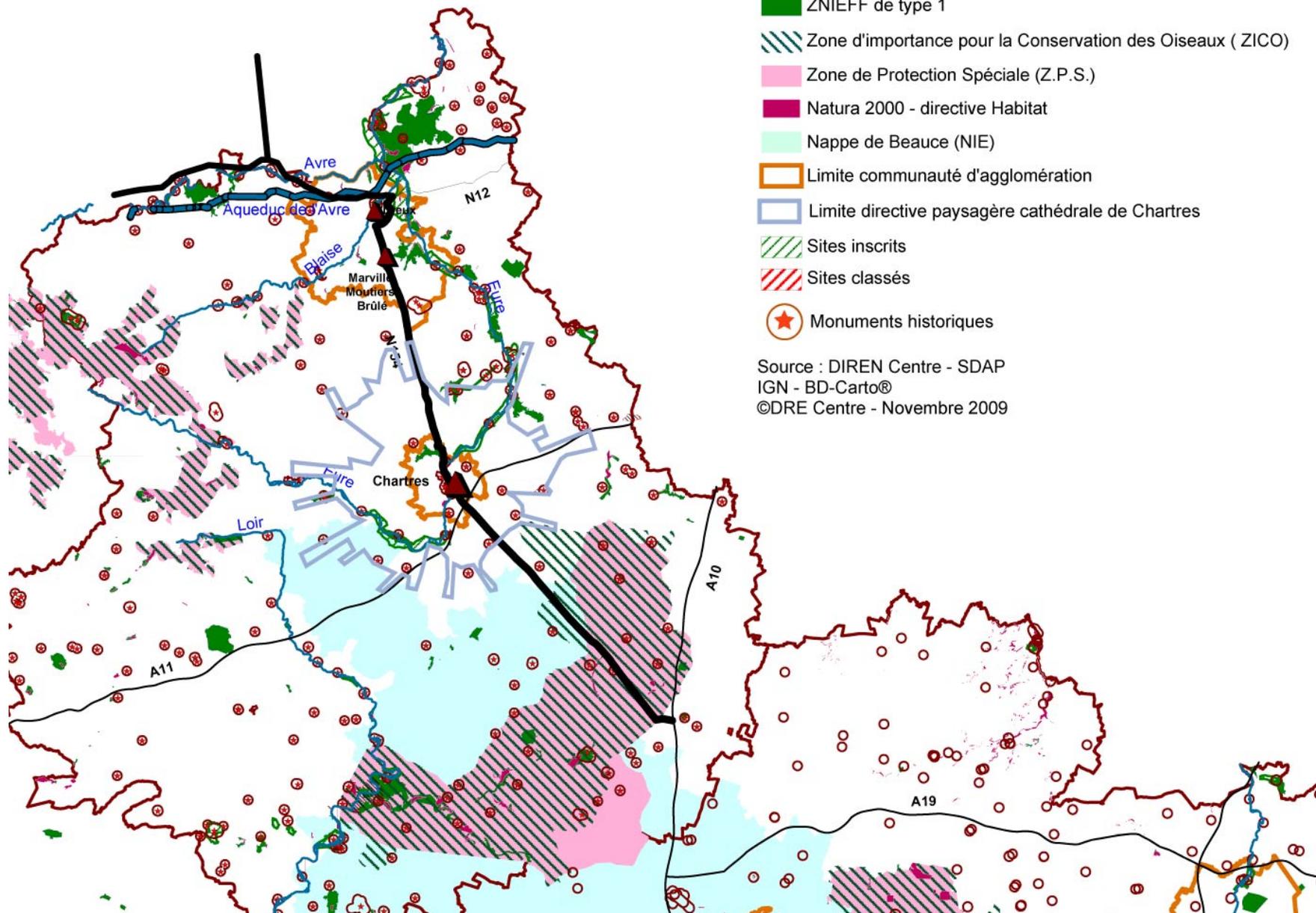


- La **cathédrale de Chartres**, patrimoine mondial de l'UNESCO
- Les **sites inscrits** du centre de Chartres
- Les **monuments historiques** inscrits et classés le long de l'axe

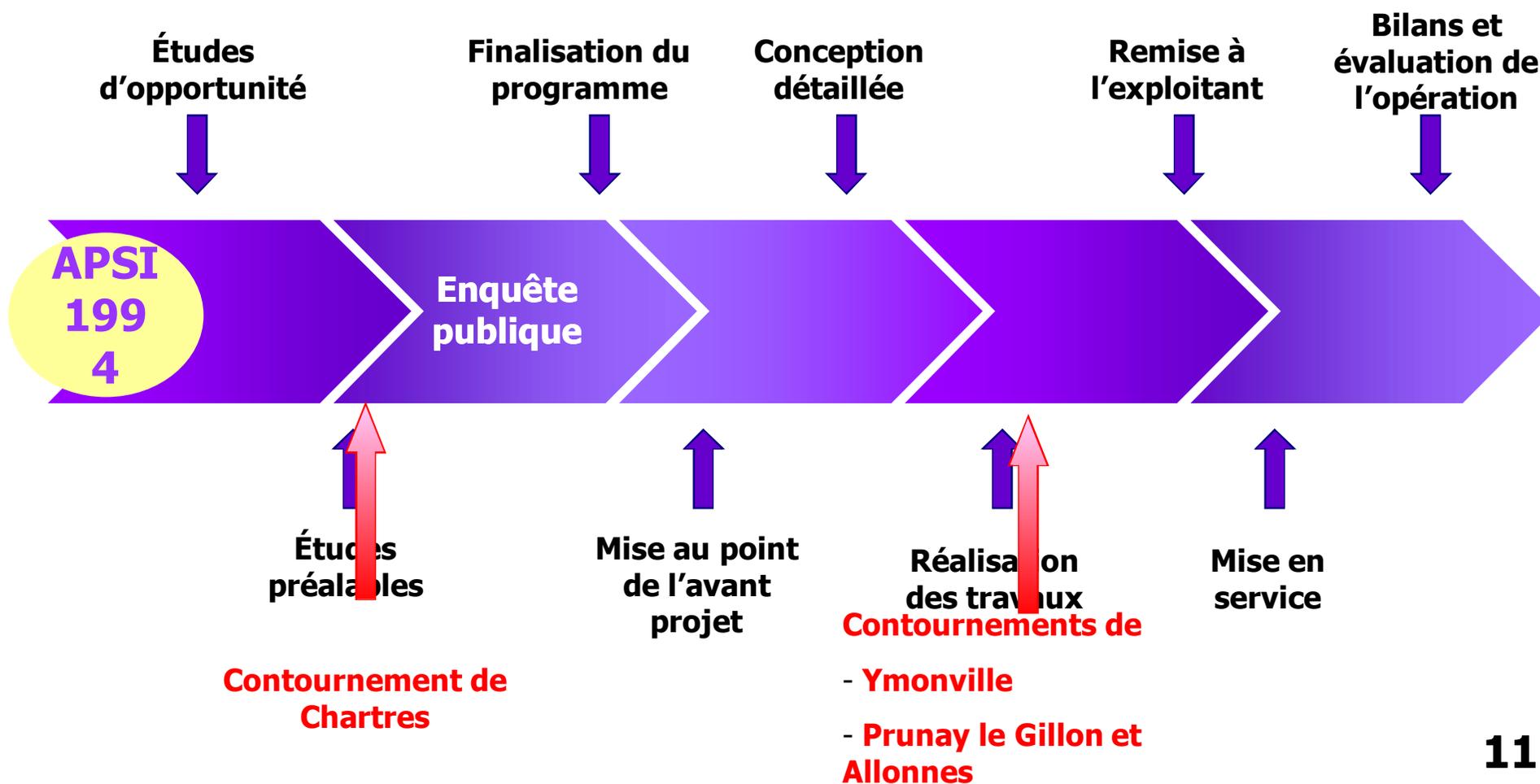




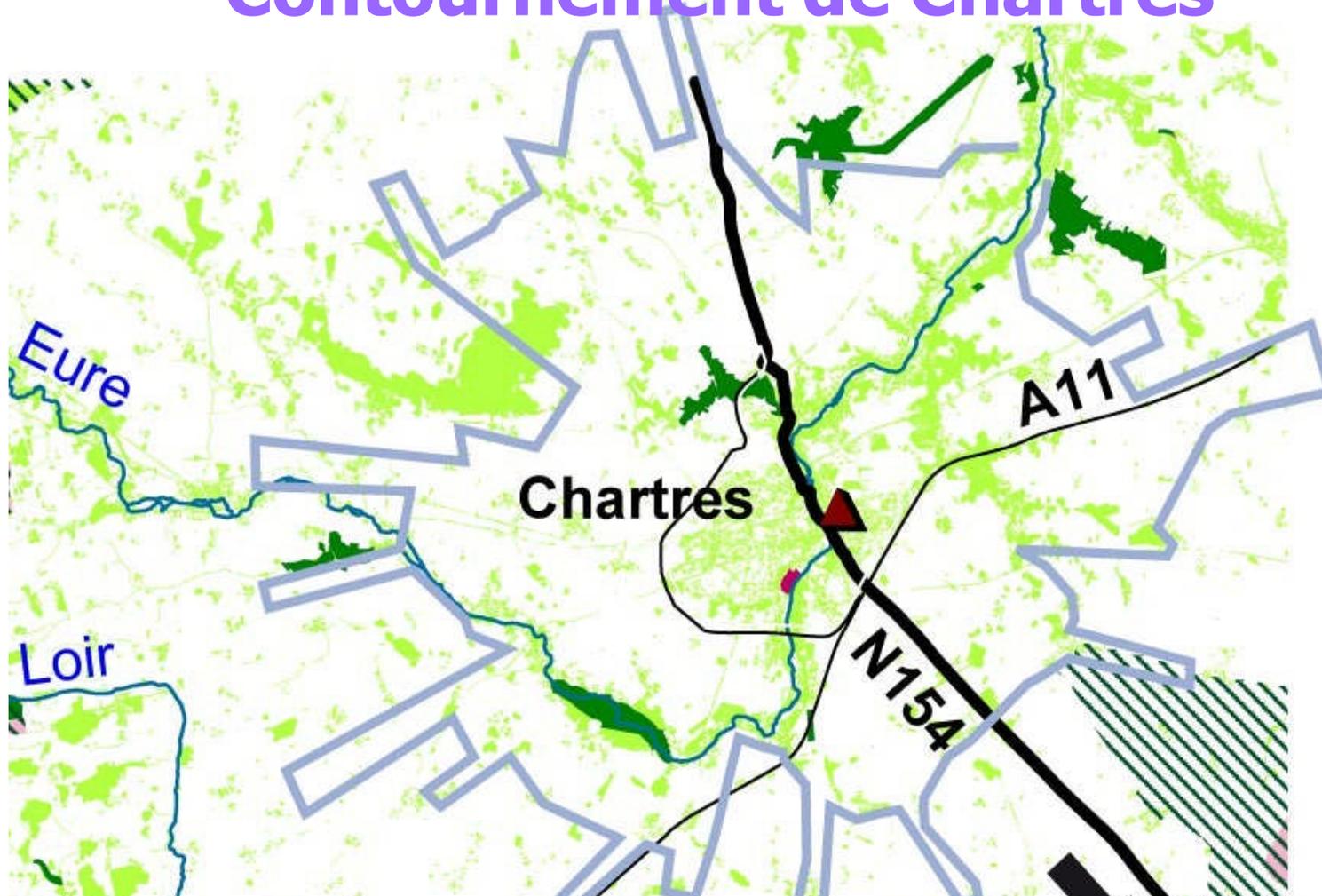
Aménagements sud



Aménagements sud



Aménagements sud Contournement de Chartres

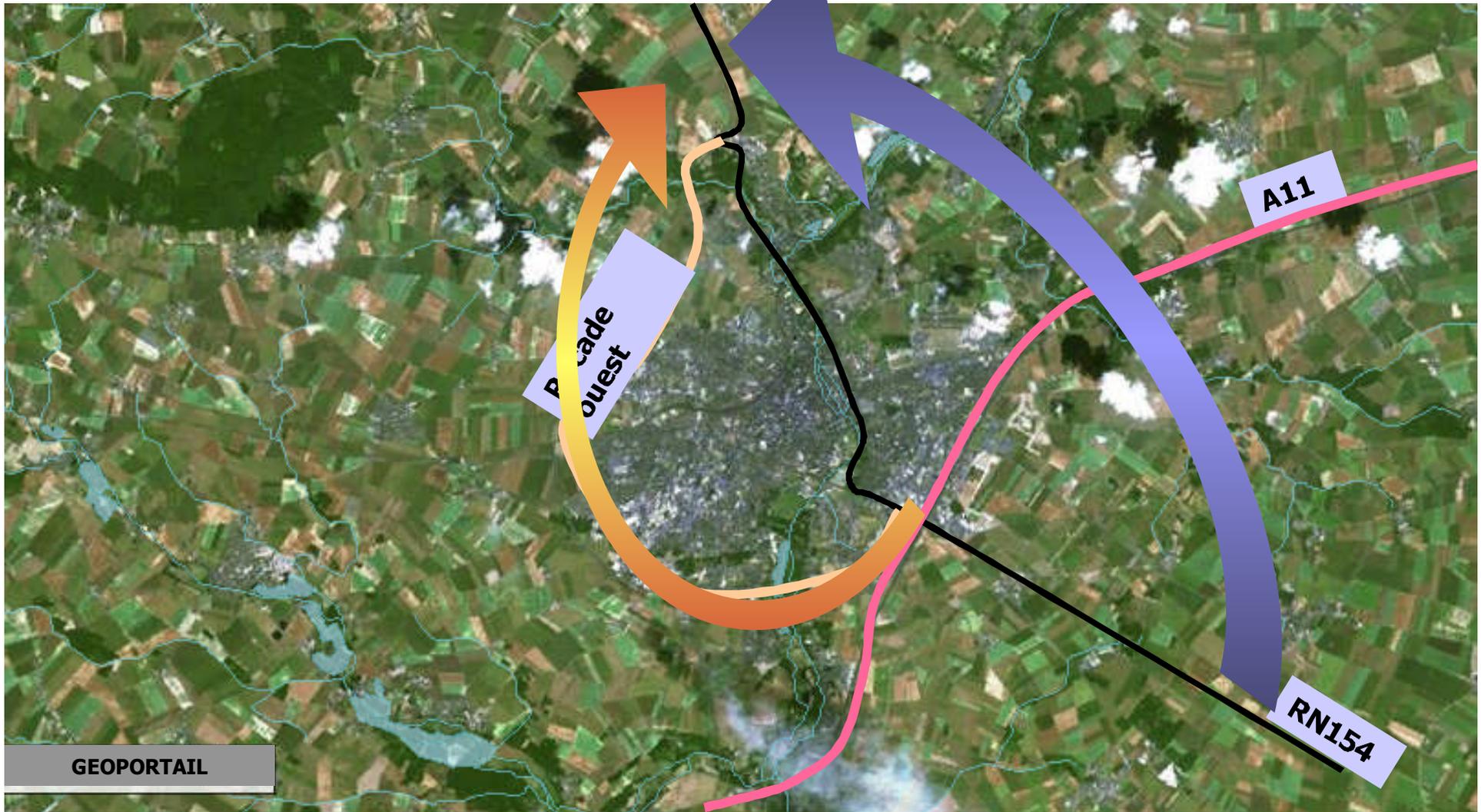


-  ZNIEFF de type 1
-  Zone d'importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
-  Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.)
-  Natura 2000 - directive Habitat
-  Directive paysagère cathédrale de Chartres

Source : DIREN Centre
IGN - BD-Carto®
©DRE Centre - Novembre 2009



Aménagements sud Contournement de Chartres



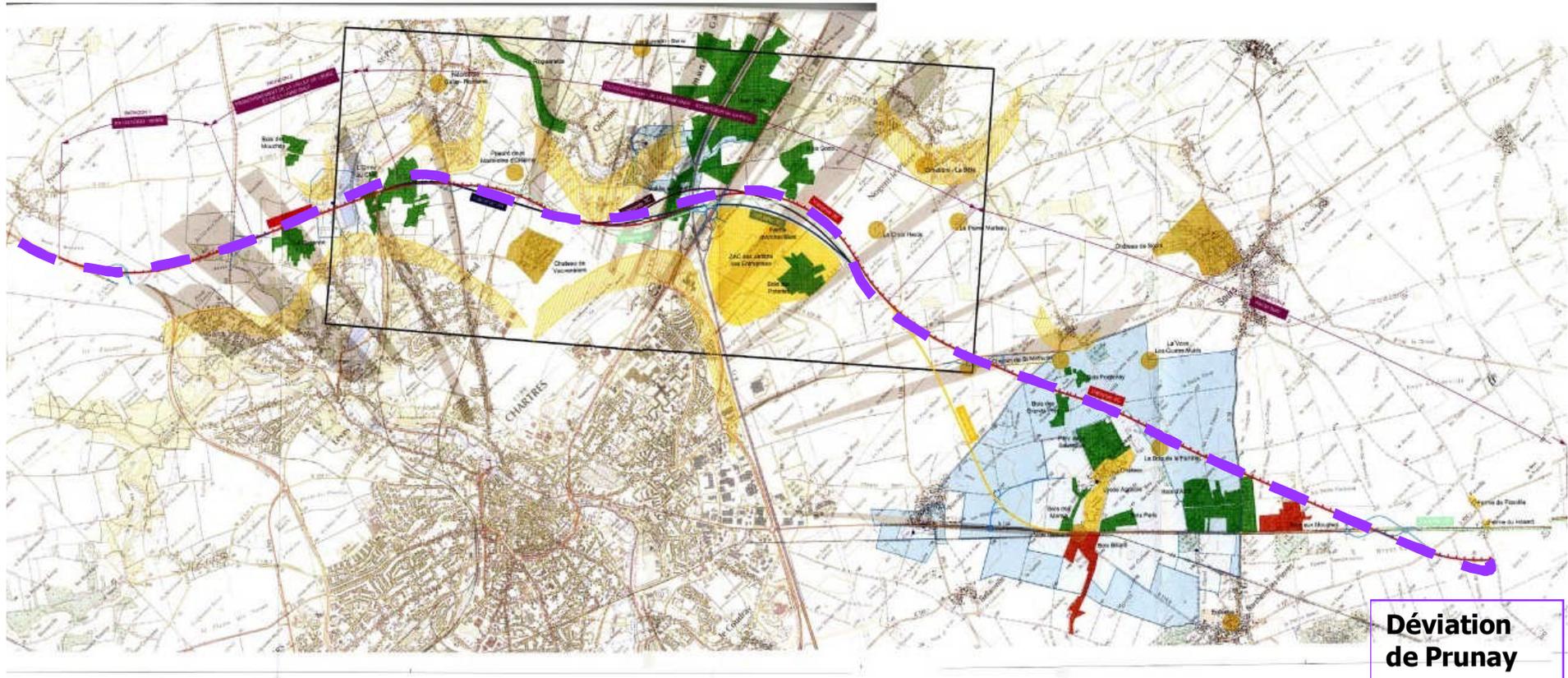
GEOPORTAIL



Aménagements sud Contournement est de Chartres

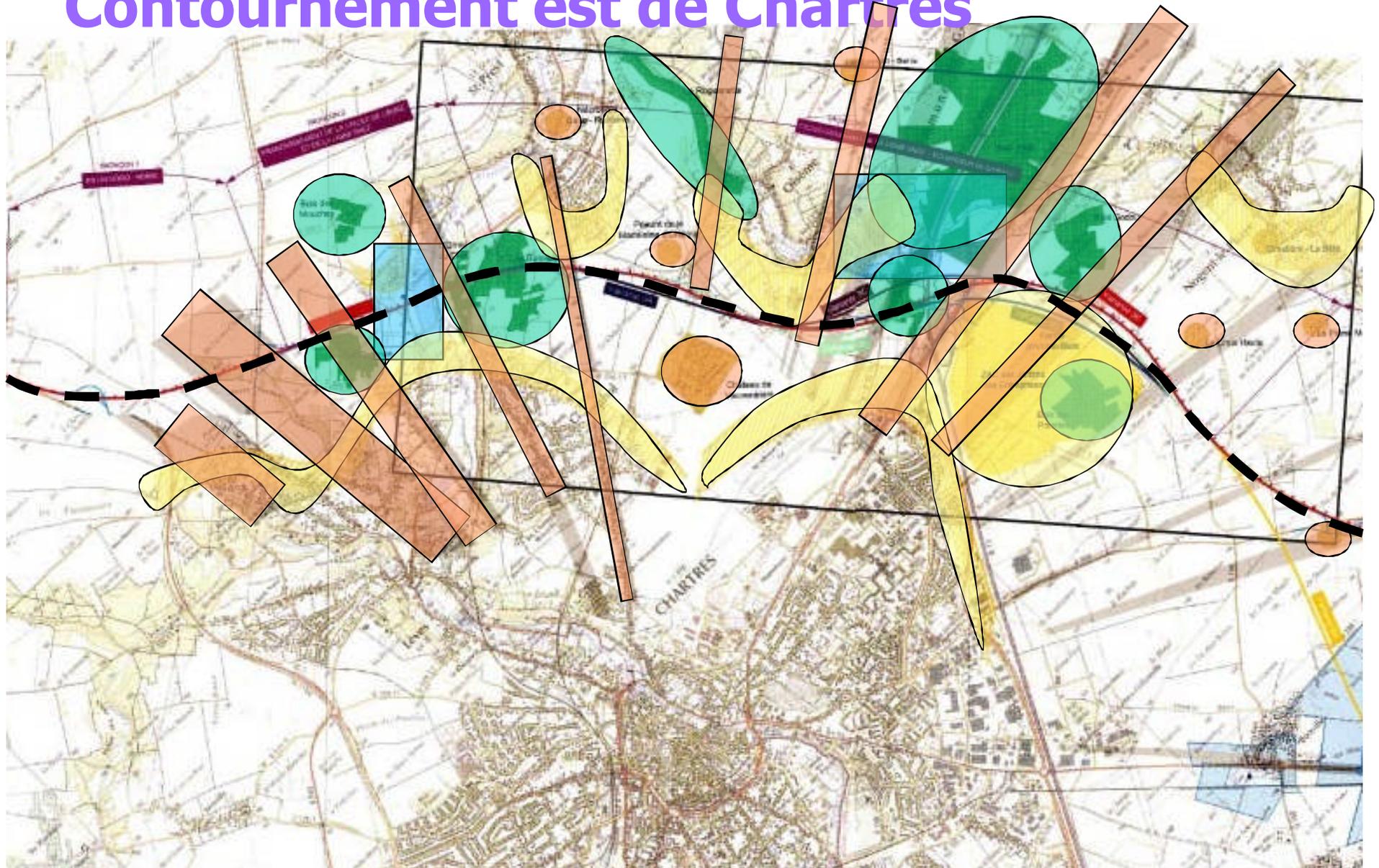


- Légende :
- Zone écologique avec espèce non protégée
 - Zone écologique avec espèce protégée
 - Zone de bâti et d'activité
 - Patrimoine et Site archéologique
 - Captage Périimètre rapproché
 - Cône de Vue de la Cathédrale





Aménagements sud Contournement est de Chartres

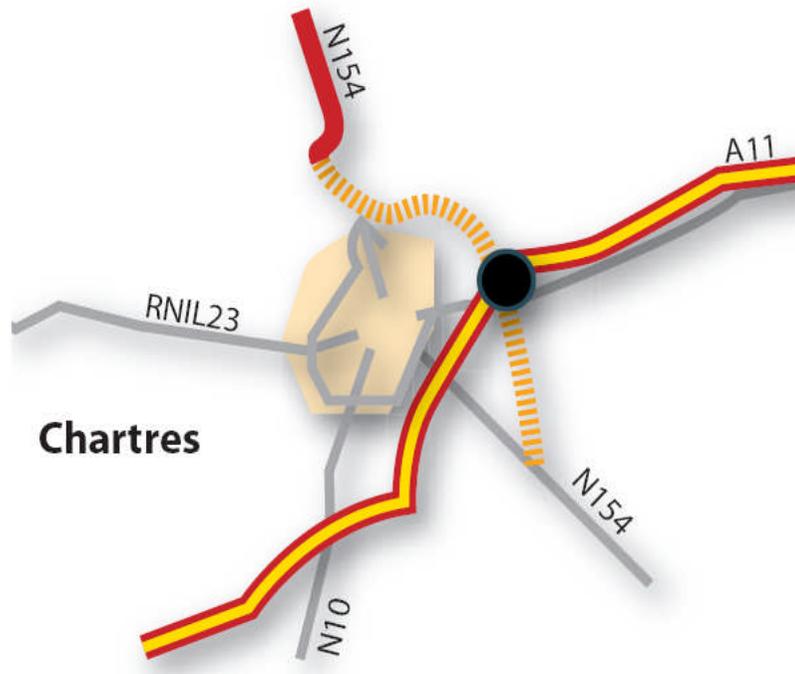




Aménagements sud



Contournement est de Chartres



215 millions d'euro

■ Avantages:

- ❖ Participe au développement économique prévu par le SCOT
- ❖ Décharge la rocade ouest du trafic de transit, permettant plus de fluidité, et renforce la fonction de desserte des zones économiques et commerciales

■ Inconvénients :

- ❖ Impacte les populations de la Vallée de l'Eure
- ❖ Impacts sur les milieux hydrologiques, naturel et humain



Rocade ouest de Chartres





Rocade ouest de Chartres

○ Diffuseur complet ou non

● Carrefour giratoire



Via Michelin

Aménagements sud Contournement de Chartres



RN 10 Echangeur dénivelé de Pezou

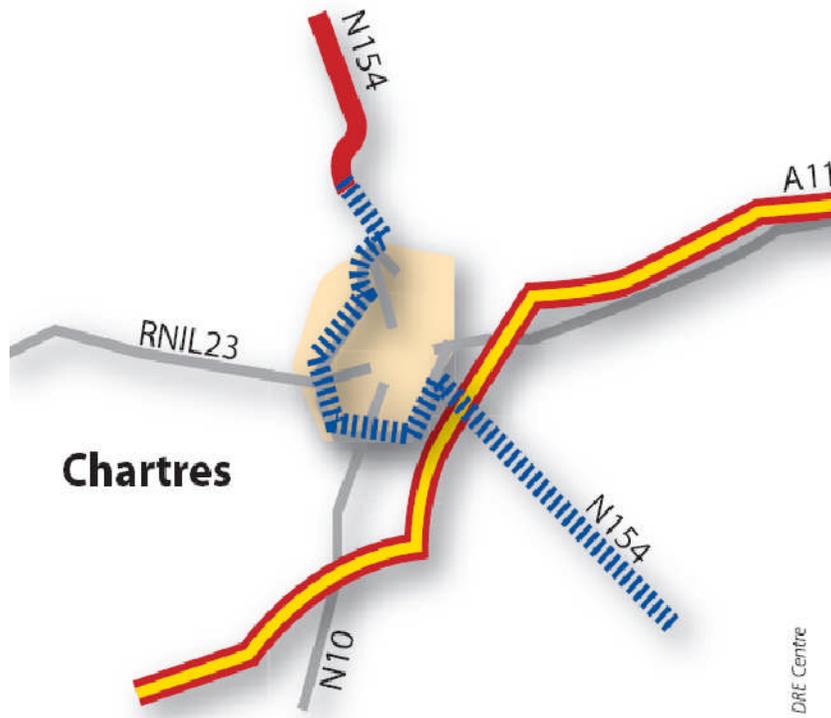
RN 12 Echangeur dénivelé de Cherisy





Aménagements sud

Contournement ouest de Chartres



Environ 130 millions d'euro

● Avantages :

❖ Emprunt d'une infrastructure existante

● Inconvénients :

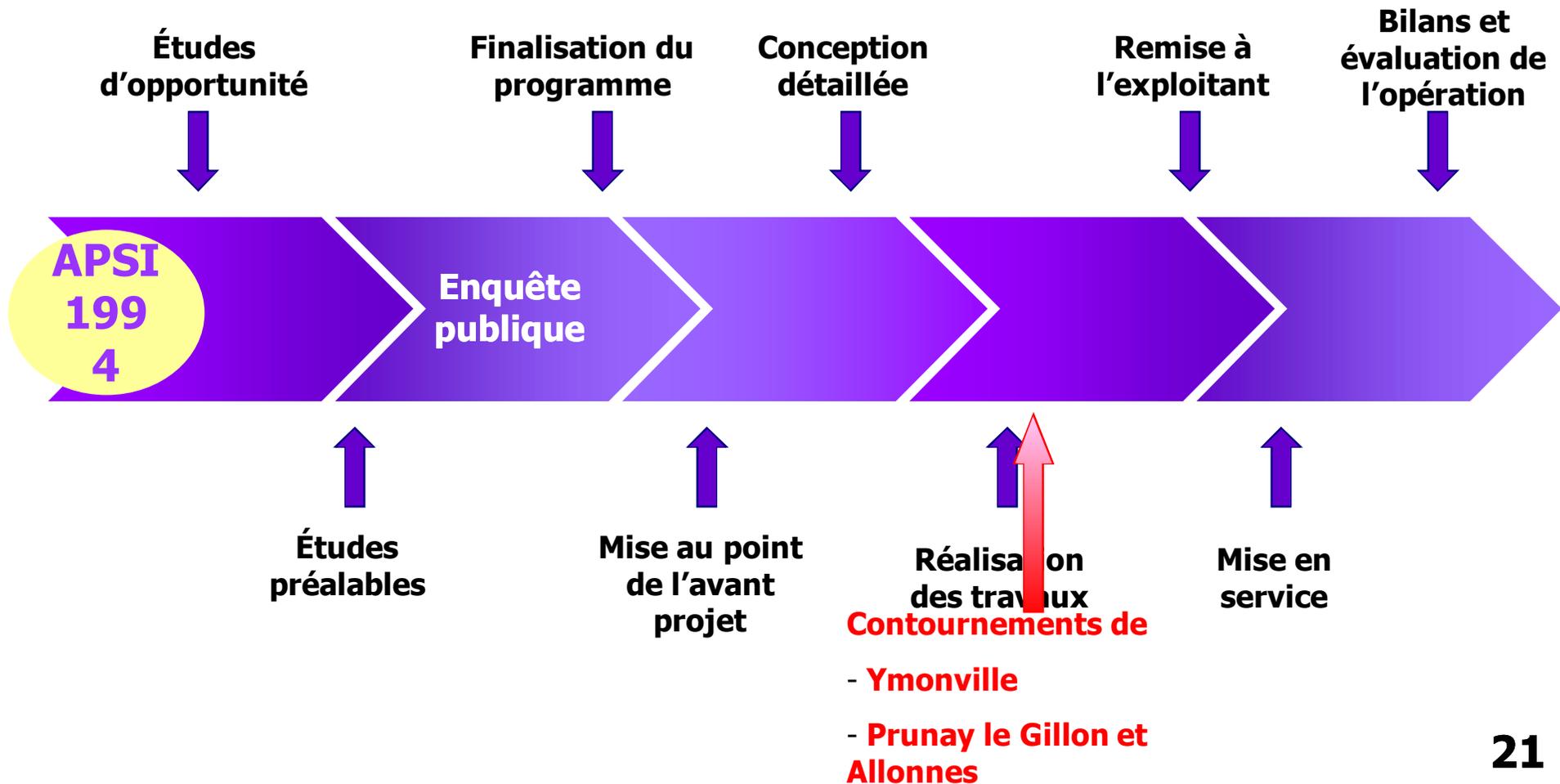
❖ Remise en cause de la fonction de desserte locale des zones économiques et commerciales

❖ Raccordement sur la RN 154 sud difficile

❖ Ne participe pas au développement économique de l'agglomération prévu à l'est

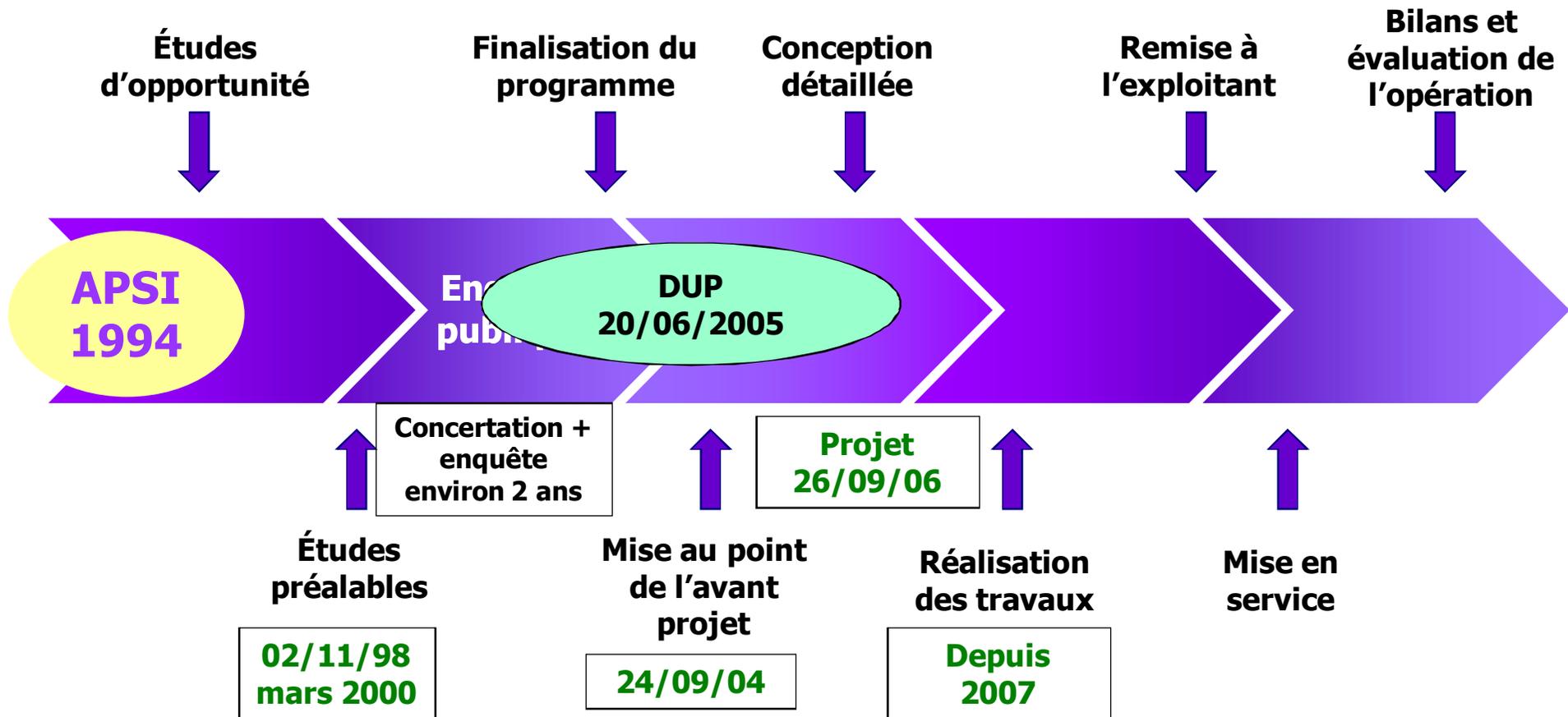
❖ Traverse des milieux sensible et passe à proximité de zones économiques et commerciales.

Aménagements sud

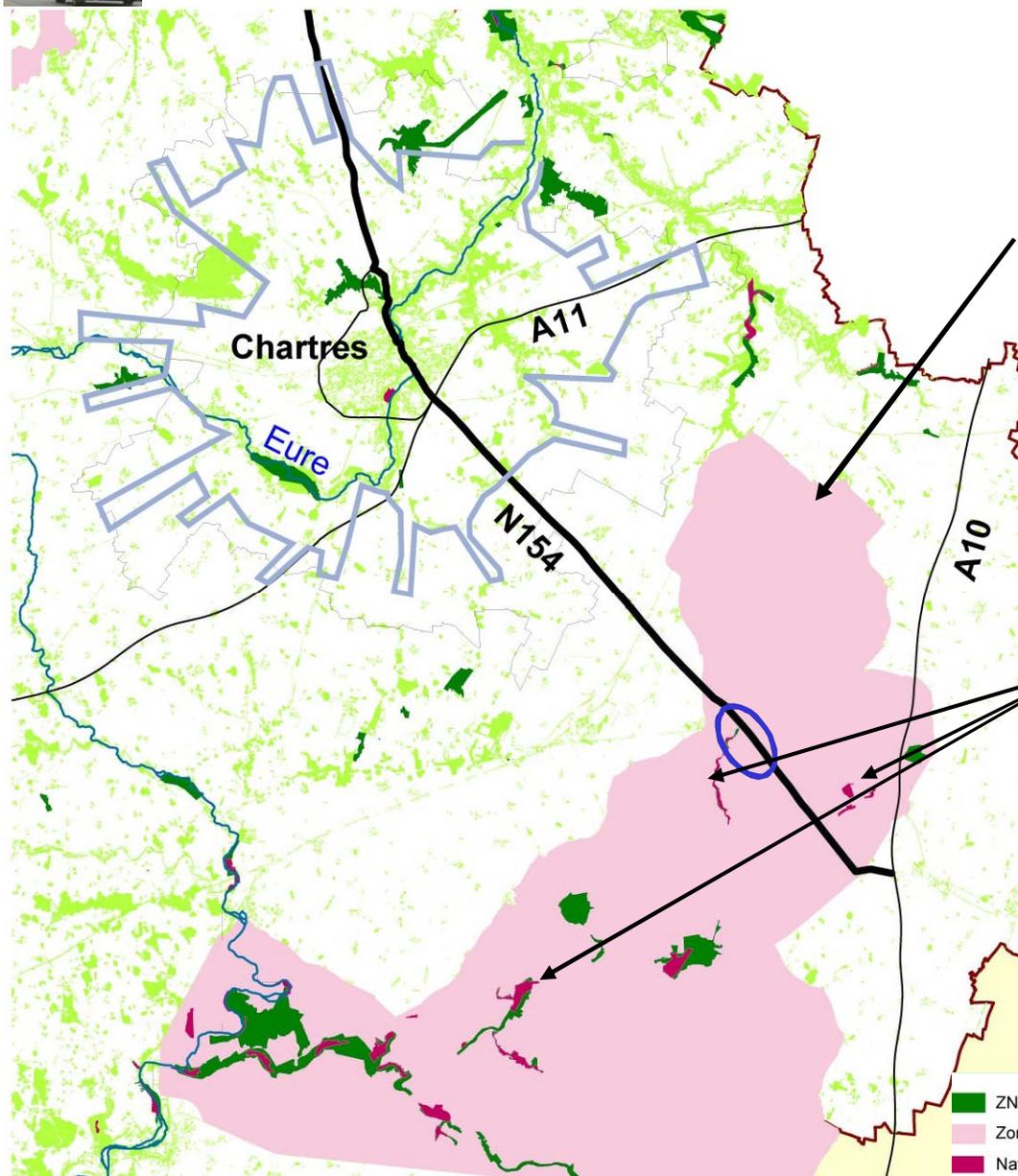




Déviations de Ymonville



Déviation de Ymonville



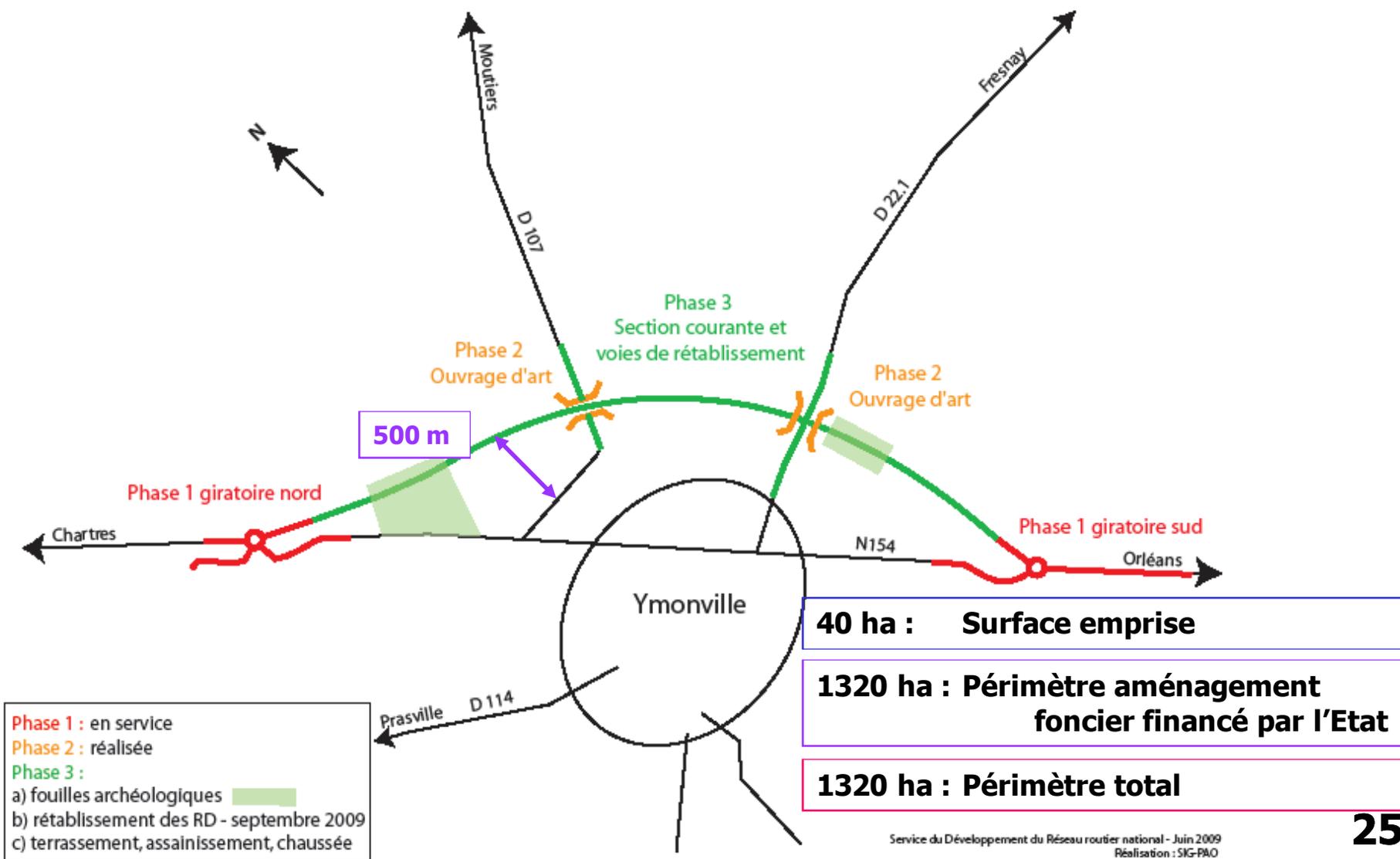
ZPS Beauce et vallée de la Conie

Site NATURA 2000 Vallée du Loir et affluents aux alentours de Châteaudun

-  ZNIEFF de type 1
-  Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.)
-  Natura 2000 - directive Habitat

Source : DIREN Centre
IGN - BD-Carto®
©DRE Centre - Novembre 2009

Déviation de Ymonville





Oedicnème criard

Déviaton de Ymonville



Diagnostic archéologique – 2007

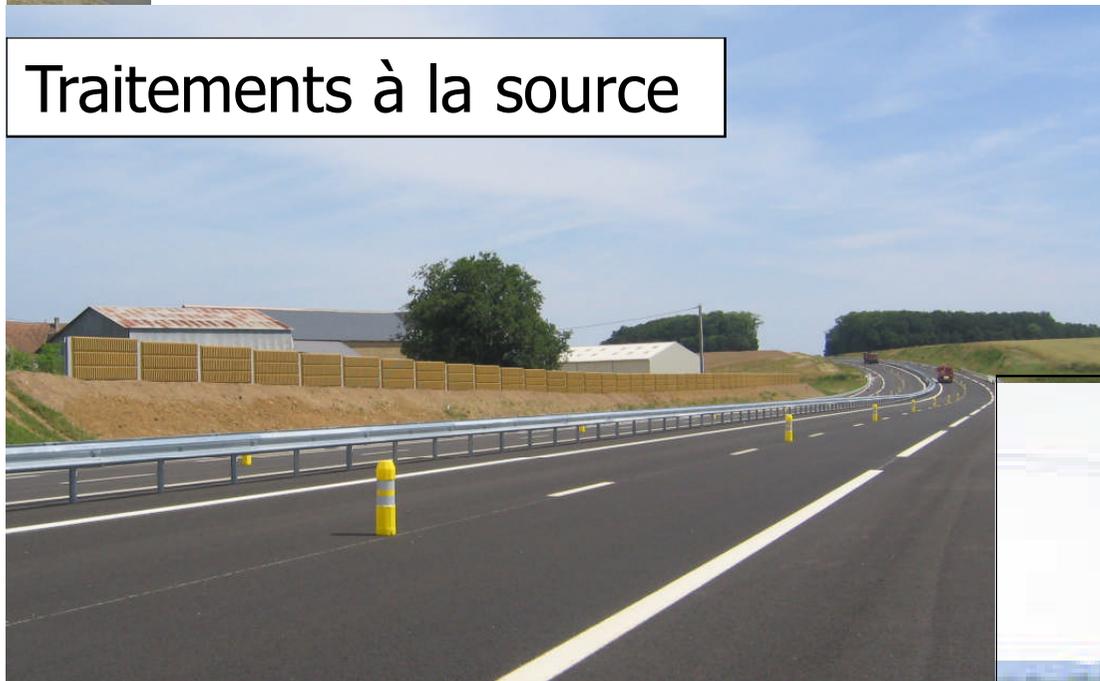
Fouilles de conservation - 2009



Déviation de Ymonville



Traitements à la source

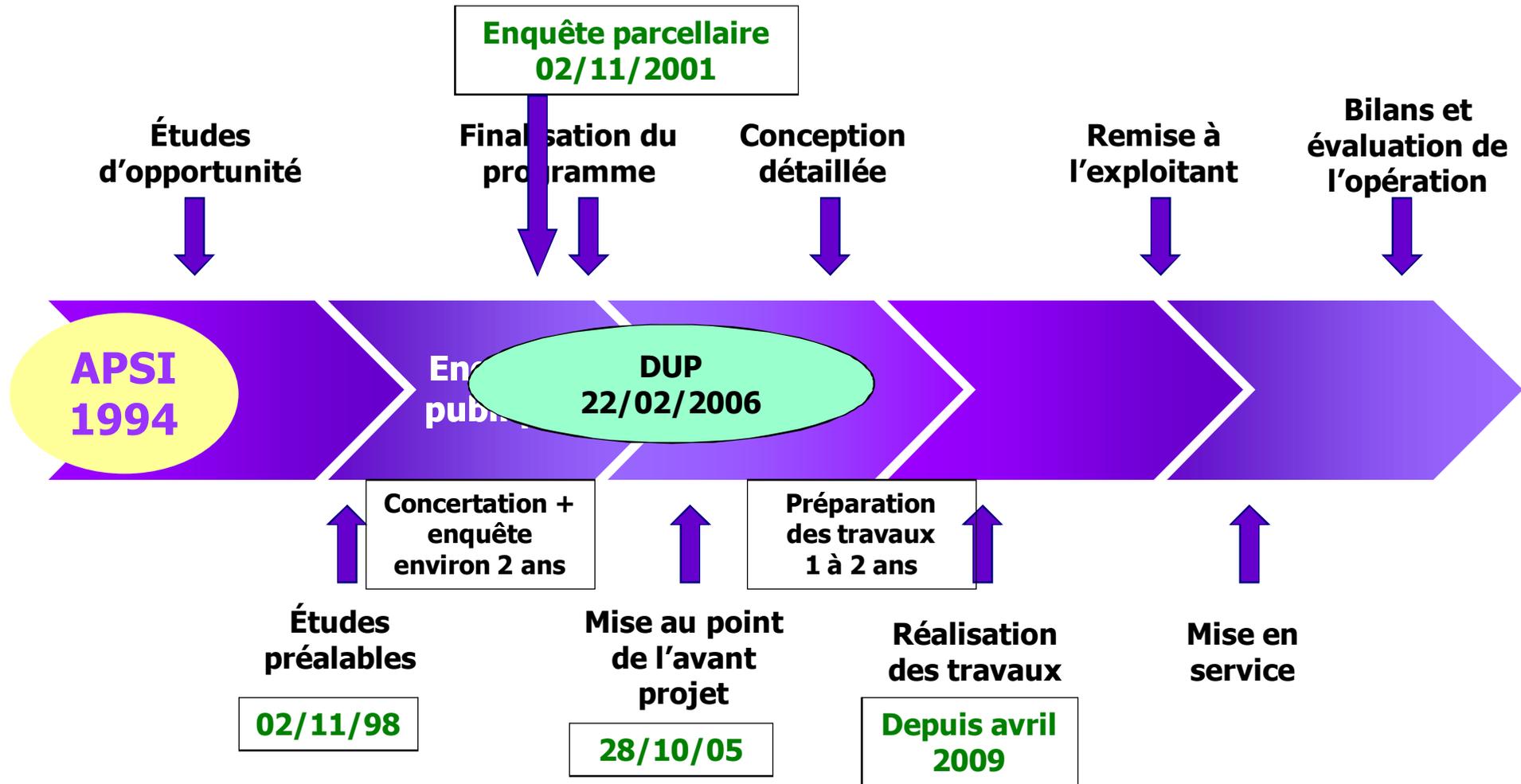


Traitements des façades
et des huisseries



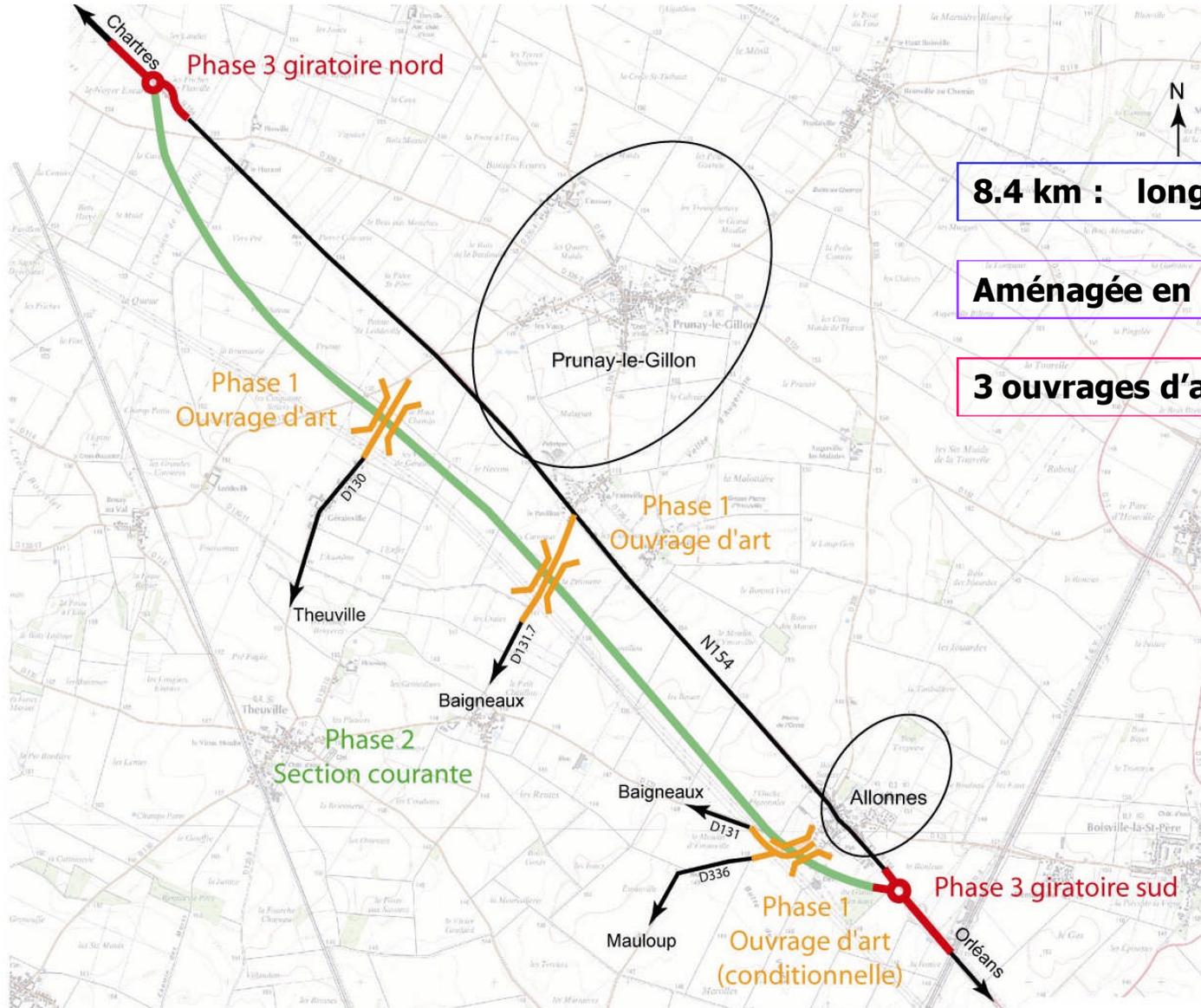


Déviation de Prunay le Gillon - Allonnes





Déviation de Prunay le Gillon - Allonnes



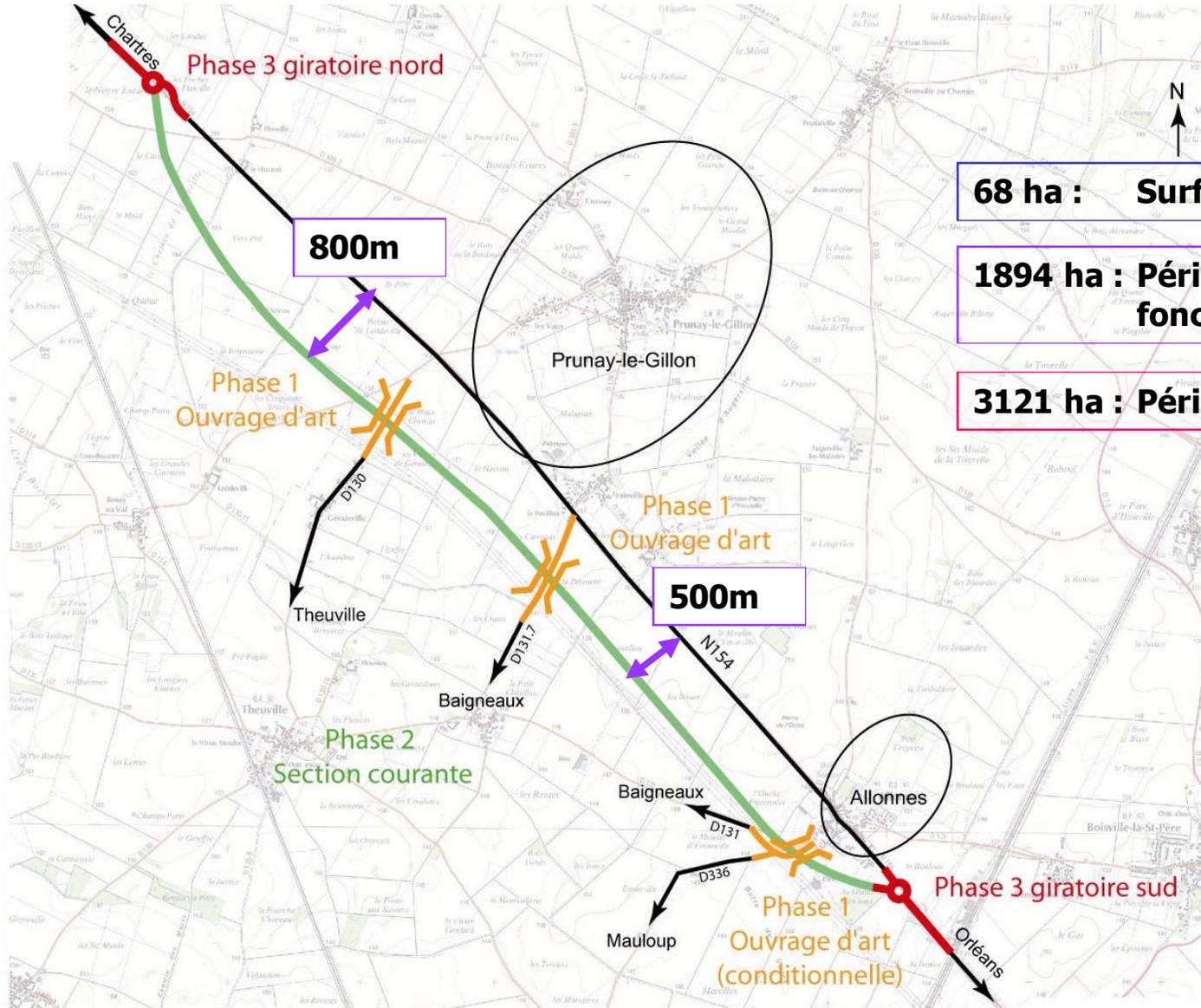
8.4 km : longueur totale

Aménagée en 2x2 voies

3 ouvrages d'art - 2 giratoires



Déviation de Prunay le Gillon - Allonnes



68 ha : Surface emprise

1894 ha : Périmètre aménagement foncier financé par l'Etat

3121 ha : Périmètre total



Déviation de Prunay le Gillon - Allonnes



Géranium sanguin (*Géranium sanguineum*)

Déviation de Prunay le Gillon - Allonnes



**Sépulture mérovingienne découverte au cours du diagnostic
archéologiques de 2009**

Communication en cours de travaux



Décembre 2007

RN 154 Ymonville

Direction régionale de l'Équipement du Centre - Lettre d'information n° 1

Ministère de l'Équipement, du Transport, du Développement durable et de la Mer

Avant-propos

Philippe Prunoy, préfet de l'Eure-et-Loir

Pour accepter son organisation au nouveau contexte de la décentralisation, le ministère de l'Équipement, du Transport, du Développement durable et de la Mer, en 2006, a mis en œuvre de vastes réformes de ses services régionaux. Les objectifs étaient d'une part, de séparer au sein de l'organisation territoriale les fonctions de maîtrise d'ouvrage confiées aux directions régionales de l'équipement et de maîtrise d'œuvre confiées aux directions inter-départementales des routes, d'autre part, d'assurer l'exploitation du réseau par grands itinéraires.

La RN 154 reliant les autoroutes A 10 et A 13 constitue l'itinéraire Eure-et-Loir-Cher-et-Loiret. Les travaux de la RN 154 à Ymonville représentent en région l'un des premiers aménagements réalisés dans le cadre de cette nouvelle organisation.

Avec les services du conseil régional de l'Eure-et-Loir et du conseil général de l'Eure-et-Loir, les services de l'État ont à cœur de réaliser cette opération dans les délais prévus afin d'améliorer la qualité de vie des habitants et la sécurité des usagers.

Cette lettre se veut un outil de communication auprès de l'usager pour le public concerné.

Nous nous attachons à atteindre cet objectif.

Histoire du projet

L'aménagement de la déviation d'Ymonville est lié à celui de la RN 154 reliant l'autoroute A 13 au sud de Rouen (Louviers) à l'autoroute A 10 au nord d'Orléans (Allaines).

Au regard de la vocation inter-régionale de la RN 154, un avant-projet sommaire d'itinéraire (APS) a été validé par la direction des routes du ministère de l'Équipement en mars 1994 puis confirmé par décision ministérielle en 1995. Il fixait un aménagement de l'ensemble de la RN 154 avec un statut de route express à 2x2 voies sans accès direct aux voies existantes.

En novembre 1998, des études préliminaires ont été menées pour définir les aménagements à réaliser entre Chartres et l'autoroute A10. Sur cette portion, le trafic dépasse 10 000 véhicules par jour. Ce sont donc plus de 2 000 poids lourds qui traversent quotidiennement la commune d'Ymonville sur près d'un kilomètre au travers des zones habitées.

Afin de réduire ces nuisances, le projet d'une déviation d'Ymonville a été inscrit au XII^e Contrat de Plan Etat-Region de janvier 2000. Déclaré d'utilité publique en juin 2005, ce projet est évalué à 17,3 M€ et est financé par l'Etat (40 %), la région Centre (40%), et le département de l'Eure-et-Loir (20%).

Plan de l'opération

Projet de loi 2007
Procédure loi 2008
Fin de l'étude de novembre 2005
Fin de l'opération de 2009

Les caractéristiques de l'aménagement.

Après l'étude de plusieurs variantes et la consultation du conseil municipal, le tracé Est a été retenu. D'une longueur de 3,5 km, il se raccorde, en phase provisoire, à la RN 154 actuelle par un giratoire à chaque extrémité. Deux ouvrages d'art sont prévus sur le parcours : un passage supérieur pour rattaché la route départementale 22-1 vers Fresnay et un passage inférieur pour la route départementale 107 vers Mouders.

Les travaux se dérouleront en trois phases :

- phase 1 : réalisation de deux giratoires à l'extrémité du projet, juin à novembre 2007 ;
- phase 2 : construction de deux ouvrages d'art sur la RD 22-1 et la RD 107, premier semestre 2008 ;
- phase 3 : réalisation de la chaussée, deuxième trimestre 2008.

La mise en service est prévue pour la fin de 2009.

RN 154 Prunay-le-Gillon - Allonnes

Lettre d'information n°1 - Septembre 2009

Ministère de l'Équipement, du Transport, du Développement durable et de la Mer

Éditorial

Alors que le débat public portant sur l'association de l'aménagement de la RN 154 va bientôt ouvrir les travaux de la déviation des bourgs d'Allonnes et de Prunay-le-Gillon va commencer.

Longueurs étendues, largement écopées au travers des communes locales et nationales, la déviation de la RN 154 est enfin en voie de réalisation.

Parallèlement à la construction de deux premiers ouvrages de rétablissement des routes départementales coupées par le projet, s'engageront les fouilles archéologiques dans un secteur où les diagnostics ont mis en évidence des sites d'importance majeure pour la connaissance des civilisations préhistoriques.

Ces premiers travaux bénéficient du soutien du plan de relance de l'économie engagé par le gouvernement et appuyé au plan local par le Conseil général d'Eure-et-Loir.

Cette première lettre, et celles qui suivront aux moments clés de l'opération, vous apportent une information précise et vous font partager la réalisation de cette infrastructure qui constitue pour les usagers de cette voie, un élément incontournable de votre vie quotidienne.

Plan de l'opération

Les caractéristiques de l'aménagement

Suite aux différentes études, un tracé ouest a été retenu. D'une longueur de 8,4 kilomètres aménagés à 2x2 voies, il se raccordera, à terme, à la RN 154 actuelle par deux giratoires à chaque extrémité.

Trois ouvrages d'art sont prévus sur le parcours pour améliorer, en passage supérieur, les routes départementales 130, 131-7 et 336.

Les principales phases d'aménagement

- Phase 1 : Construction des ouvrages d'art ; septembre 2009
- Phase 2 : Réalisation des terrassements et construction des chaussées de la section courante ; automne 2010
- Phase 3 : Création des giratoires de raccordement à la RN 154 ; automne 2011

La mise en service de cette déviation est prévue pour début 2012.

Historique du projet

L'aménagement de la déviation de la RN 154 reliant les bourgs de Prunay-le-Gillon et Allonnes est lié à celui de la RN 154 reliant l'autoroute A13, au sud de Rouen (Louviers), à l'autoroute A10, au nord d'Orléans (Allaines).

Au regard de la vocation inter-régionale de la RN 154, un avant-projet sommaire d'itinéraire (APS) a été validé par la direction des routes du ministère de l'Équipement en mars 1994 puis confirmé par décision ministérielle en 1995. Il prévoyait l'aménagement de l'ensemble de la RN 154 au statut de route express à 2x2 voies, sans accès direct aux voies existantes.

En novembre 1998, des études préliminaires ont été menées pour définir les aménagements à réaliser entre Chartres et l'autoroute A10. Sur cette portion, le trafic dépasse 10 000 véhicules par jour et ce sont plus de 2 000 poids lourds qui traversent quotidiennement les communes de Prunay-le-Gillon, et plus particulièrement Allonnes, au travers des zones habitées.

Afin de réduire ces nuisances, un projet d'aménagement a, initialement, été présenté sous la forme d'un créneau de dépassement au niveau de Prunay-le-Gillon et d'une déviation d'Allonnes. Cette option a fait l'objet d'une première déclaration d'utilité publique en 2005 mais a été annulée par le conseil d'Etat en mars de la même année.

Le projet de déviation tel qu'il se présente aujourd'hui a été déclaré d'utilité publique le 22 février 2006. Évalué à 50 millions d'euros, son financement sera issu, pour partie, du Contrat de Plan Etat-Region 2000-2006, du plan de relance gouvernemental pour un montant de 6 M€ de l'Etat et 3 M€ du Conseil Général d'Eure-et-Loir) et sera suivi pour le reste du Programme de Modernisation des Itinéraires (POMI) 2009-2014.

Entrée du bourg d'Allonnes



Aménagements sud

